

Procès-verbal
du conseil d'administration
du 08 novembre 2022

Cette réunion s'est déroulée à la salle de la Mairie.
Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance à 20 heures.

Présents :

AUBERTIN Guillaume, AUBERTIN Jean-Pierre, BIDAL Hervé, COLON Yvon, FAVRE Jean-Michel, MANNEAU Gilles,

Excusés :

GILLOT Corinne, LENOTRE Noémie, PIERNOT Bernard, TABELLION Brigitte.

Jean-Pierre AUBERTIN remercie la municipalité pour la mise à disposition de la salle et à toutes les personnes présentes d'avoir répondu favorablement à son invitation.

Ordre du jour:

- . Approbation du procès-verbal du CA du 25 novembre 2021
- . Préparation Assemblée Générale du 19.02.2022
- . Préparation Goûter Chantant du 20.02.2022
- . Point sur les dossiers en cours
- . Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 25 novembre 2021

Aucune remarque sur le procès-verbal du conseil d'administration du 25 novembre 2021, il est adopté à l'unanimité.

2. Préparation de l'assemblée générale du 19 février 2022

Le Président précise que pour cette prochaine assemblée générale sera organisée d'une manière similaire à celle de 2019 et 2020 :

- . accueil des adhérents et des invités à l'entrée de la salle
- . application des mesures sanitaires en vigueur ce jour
- . émargement de la liste de présence
- . intervention du Président : accueil, rapport moral...
- . intervention du trésorier : rapport financier
- . intervention de Noémie : résultats des recherches archéologiques et projets
- . intervention de Claude et Yvon : histoire de l'école de Pargny
- . moment convivial
 - boissons alcoolisées (vin effervescent)
 - boissons non alcoolisées (non effervescentes et effervescentes)
 - brioche et chouquettes
- . exposition de photos de classes

Les membres du conseil apportent quelques petits aménagements et adoptent l'organisation.

La préparation de la salle sera effectuée le samedi matin 19.02.2022 à partir de 9h30

3. Préparation du goûter chantant du 20 février 2022

Le conseil décide de déterminer l'organisation de cette manifestation à l'issue de l'assemblée générale lorsque le nombre de participants sera connu.

La préparation de la salle sera réalisée le samedi 19 février en fin d'après-midi après l'assemblée générale. Il est décidé de faire appel aux pâtisseries et pâtisseries de l'association pour la réalisation du goûter. Il sera proposé aux participants des boissons froides alcoolisées et non alcoolisées mais aussi des boissons chaudes.

4. Point sur les dossiers en cours

Travaux de sauvegarde des vestiges de l'abbaye

- point financier au 31.12.2021

montant du devis	56800 euros
prévisions recettes	
subvention conseil régional	13751 euros
subvention conseil départemental 88	4000 euros
commune de Pargny	5000 euros
fondation du patrimoine	6000 euros
souscription	14362 euros
fonds propres	11012 euros
total	54125 euros

Déficit

2675 euros

Le président rappelle que suite à ses courriers de demande d'augmentation des subventions aux collectivités territoriales et à la Fondation du Patrimoine et compte-tenu du climat sanitaires et économiques depuis deux ans, l'association a obtenu :

- + 2 500 euros du Conseil Régional du Grand
- + 800 euros du conseil départemental des Vosges
- +3 000 euros de la Fondation du Patrimoine

Il précise que comme décidé lors d'un dernier conseil d'administration, la même démarche a été entreprise auprès de la municipalité de Pargny, mais qu'il est nécessaire d'attendre l'élaboration du budget 2021.

Hervé indique qu'il a présidé un conseil municipal la veille et qu'il a été décidé de ne pas augmenter la subvention communale pour la sauvegarde des vestiges de l'abbaye de Mureau. Mais le conseil municipal ordonne la gratuité de l'occupation de la salle des fêtes pour un deuxième week-end dans l'année, voir délibération correspondante reçue depuis notre conseil d'administration.

A ce jour, à cause de problèmes de main d'œuvre, l'entreprise Tollot ne peut donner de dates d'intervention pour les travaux mais ceux-ci seront effectués au cours de l'année 2022. Pierre de ROHAN-CHABOT va procéder à l'abattage des arbres autour des vestiges afin de ne pas gêner l'utilisation de la grue.

- Photos de l'abbaye

Le président informe les membres du conseil d'administration qu'il exprimé son mécontentement auprès des personnes de la Communauté de Communes de l'Ouest des Vosges et de l'Office du Tourisme de l'Ouest des Vosges. En effet des photos ont été réalisées par un professionnel sans autorisation de l'association avec l'aide de personnes de ces structures. De plus ce professionnel vend ces clichés.

- Restauration du fronton de la porte

Le président informe qu'il n'a plus de nouvelle du lycée de Remiremont. Ni le chef de travaux, ni le chef d'établissement ne répondent à ces courriers et appels téléphoniques.

Cette piste pour la réalisation de ces travaux va être abandonnée.

- Document de promotion de notre patrimoine

Le conseil donne son accord pour la réalisation d'une plaquette de promotion du patrimoine géré par une association. Cette participation coûtera environ 100 euros. Les associations participantes sont celles de : Lafauche, Bourmont, La Mothe, Châtillon sur Saône, Les Thons, Morimond, Vroncourt, Pargny sous Mureau, Mont les Neufchâteau, Bulgnéville, Dommartin sur Vraine, Dolaincourt, Robécourt, Liffol le Grand.

- Randoland

Le conseil émet un avis favorable à la proposition de l'Office du Tourisme de l'Ouest des Vosges (OTOV) à savoir : l'élaboration d'un guide de découverte du village de Pargny à l'attention des enfants. La réalisation sera confiée à la société Randoland et financée par l'OTOV.

5. Information

Hervé informe que la Communauté de Communes de l'Ouest des Vosges va très prochainement procéder au fléchage des principales curiosités et lieux importants au sein des communes membres de cette communauté.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil fut clos à 21h 30.

Le secrétaire
Guillaume AUBERTIN



Le Président
Jean-Pierre AUBERTIN

